

[Traduction]

«Pourquoi ne faut-il pas rétablir la pendaison?» demande-t-on dans un article du *Star* de Toronto. Comme je l'ai déjà dit, la peine de mort a un caractère qui relève de la discrimination contre les pauvres et les membres des minorités visibles.

«La fréquence avec laquelle on se voyait infliger la peine de mort semblait dépendre de la qualité des avocats auxquels on avait fait appel», écrit Cliford Sloan, ancien greffier de la Cour suprême des États-Unis... «Pour la majorité, les condamnés à mort sont très pauvres.»

La peine de mort est irréversible. Notre système judiciaire étant confié à des êtres humains, il est faillible; il nous arrive parfois de condamner à tort. Or, la pendaison est sans espoir. Imaginons que Donald Marshall, le Micmac qu'on a par erreur reconnu coupable d'un meurtre en Nouvelle-Écosse, ait été condamné à la peine de mort. Il suffit largement qu'il ait eu pendant onze ans à purger une peine pour un crime qu'il n'a pas commis.

[Français]

Mon collègue de Charlevoix disait tout à l'heure: Ayons confiance au système juridique. Moi, il a dit, j'ai confiance au système juridique. J'ai confiance au jury. C'est faire preuve de maturité que de condamner quelqu'un à mort quand il a fait une erreur. Mais on fait des erreurs aussi en condamnant des innocents.

[Traduction]

La peine de mort est un acte barbare. La plupart des pays industriels occidentaux, la France comprise...

[Français]

... qui était le pays de la guillotine...

[Traduction]

... l'ont abolie. La principale exception sont les États-Unis, patrie du *Saturday night special*. Parmi les autres pays qui maintiennent la peine de mort, mentionnons l'Iran, l'Afrique du Sud et l'Union-soviétique, dont nous ne suivons normalement pas l'exemple.

La peine capitale impose un énorme fardeau à nos institutions. Si on la rétablissait, toutes les condamnations feraient certainement l'objet d'un appel interjeté à la Cour suprême, puis d'un appel au Cabinet. Les neuf juges et 40 ministres ont intérêt à se préparer à consacrer un temps fou à chacun de ces cas. S'ils se soustraient à cette tâche, ils ne feraient pas leur devoir.

[Français]

Donc les tenants de la peine de mort appuient un système de valeurs sociales que l'on peut définir comme l'ordre moral. L'ordre moral, c'est souvent l'apanage de la raison d'État, espèce de gomme à effacer de tous les malaises politiques. Sous certains aspects, l'ordre moral se montre intransigeant envers ceux qui dérogent aux préceptes qu'il a formulés. Sous d'autres aspects, il fait fi des manquements aux règles de morale souvent les plus élémentaires. L'ordre moral, c'est un moralisateur à temps partiel.

... disait Jean Fortin, avocat dans l'étude Pepper & Associés.

Donc, madame la Présidente, c'est un débat moral, c'est un débat où on doit se poser des questions: quel genre de pays voulons-nous remettre à nos enfants et à nos petits-enfants? De quel genre de pays voulons-nous être fiers? Quel genre de pays voulons-nous vanter auprès des autres? Et de plus, comme parlementaires, est-ce qu'au bout de ce mandat-ci et en préparation à un autre que l'on voudrait se voir confier, est-ce que

Peine capitale

nous remettons à nos enfants un meilleur Canada qu'avant si nous votons pour le rétablissement de la peine de mort? Je crois catégoriquement que non, madame la Présidente.

[Traduction]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, c'est partagé entre des émotions fort diverses que j'apporte ma contribution à ce débat que doivent considérer comme historique tous ceux qui y participent, qu'ils soient en faveur du rétablissement de la peine de mort ou contre. Comme l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Maily), j'ai été élu à la Chambre en 1984.

Confronté à la question du rétablissement éventuel de la peine de mort au Canada, je me sens un peu comme le pèlerin dans *Le Voyage du pèlerin*; malgré toutes les embûches rencontrées, maintenant je ne regrette pas tout le mal que je me suis donné pour arriver là. Bien que je déplore profondément qu'il faille tenir ce débat dans une société qui se dit ou se croit civilisée, je suis fier de ce privilège qui m'est accordé de participer à ce débat et j'en profite pour m'opposer au rétablissement éventuel de la peine de mort.

On n'a pratiqué aucune exécution au Canada au cours des 17 années où j'ai eu le privilège de vivre dans ce pays, ni pendant les huit années précédentes. Compte tenu de la réalité démographique et de l'immigration, plus de la moitié des Canadiens ne peuvent prétendre se rappeler personnellement qu'il y ait eu une exécution dans ce pays. Ils ne peuvent tout simplement pas se rappeler qu'il y ait eu une exécution chez nous.

J'aimerais d'abord saluer ceux que je considère comme les héros et les héroïnes du présent débat, ceux qui, comme mes honorables collègues de Bourrassa et de Saint-Michel—Ahuntsic, ont fait preuve de courage, ont eu le courage de changer d'opinion après avoir entendu les arguments présentés. Je salue aussi les membres du gouvernement qui, face à la majorité écrasante des collègues de leur parti, ont soutenu, affirmé et proclamé leurs convictions personnelles que la peine capitale est une mesure qui ternirait le Canada et qui ternirait le gouvernement dont ils font partie.

J'aimerais aussi démentir une rumeur selon laquelle on aurait, au sein du Nouveau parti démocratique, eu recours à la discipline pour forcer tout le monde à s'opposer à cette résolution. C'est tout à fait faux. On n'a même jamais laissé entendre qu'il pourrait en être ainsi. C'est tout à fait inutile. Nous partageons le même esprit de corps. C'est une des raisons pour lesquelles, après tout, nous sommes du même parti.

Pourquoi ce débat? J'en comprends les raisons, mais je ne veux pas les utiliser basement à quelque fin politique que ce soit. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis la tenue d'un vote libre. Je ne juge pas de la façon dont il réalise maintenant cette promesse. Pourtant, ayant attentivement écouté ses discours, je vois un homme déchiré entre sa promesse et ses principes. Je peux seulement dire que je me réjouis que la question ne pèse pas sur ma conscience comme elle pèse certainement sur celle du premier ministre.